

Image not found or type unknown



Cumul civil retraite militaire

Par **ben110576_old**, le **29/11/2007 à 18:16**

Je suis militaire de carrière et je souhaite partir à 15 ans de service. J'aurais donc droit à une pension militaire et je pourrais cumuler avec un salaire dans le privé. ma question est la suivante. A partir du moment où je commencerai à travailler dans le privé est-ce que je commence à cotiser à ma nouvelle caisse avec 15 annuité (correspondant à mes 15 ans passés dans l'armée) ou avec 0 annuité puisque je touche une pension. Et si effectivement je commence avec 15 annuité, pourrais-je cumuler une pension militaire avec une retraite civile pleine acquise à 60 ans ?
Merci